

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-09-18-09

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN PARC ÉOLIEN – COMMUNE DE SAINT-VAAST D'ÉQUIQUEVILLE

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien de Saint-Vaast d'Equiqueville en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison est soumis à une enquête publique du jeudi 5 septembre à 9 h au samedi 5 octobre 2024 à 12 h.

La commune de Saint-Nicolas d'Aliermont a procédé à l'affichage concernant l'ouverture de l'enquête aux lieux habituels afin d'en informer le plus largement le public. Cet affichage a débuté le 16 aout 2024 et est en cours jusqu'au 5 octobre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-12 du code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet dès le début de la phase d'enquête et jusqu'à 15 jours après sa clôture.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Considérant le dossier complet transmis par la préfecture et consultable sur le site internet de la préfecture ou en version papier en mairie de Saint-Vaast d'Equiqueville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son avis sur la demande d'autorisation environnementale, pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Vaast d'Équiqueville,
- Refuse, à l'unanimité, l'installation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Vaast d'Équiqueville,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 18 septembre 2024

Le maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-18-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.